

Monsieur le président, le Conseil d'agriculture envisage, naturellement, ces problèmes au point de vue des besoins immédiats des classes agricoles et des moyens d'y satisfaire en provoquant le moins possible de perturbation dans les institutions existantes plutôt que dans le but de découvrir un régime monétaire et bancaire idéal. Le dernier problème est de portée internationale et sa solution sera nécessairement compliquée par l'étude des conditions économiques et des exigences politiques des divers pays affectés. La réforme monétaire doit s'accomplir selon un procédé évolutionnaire imposé par les circonstances, et elle doit s'opérer par les moyens propres à surmonter les difficultés immédiates et pratiques. Il n'est pas besoin d'anticiper l'adoption voulue d'une théorie nouvelle et révolutionnaire.

Pendant les perturbations des douze dernières années, le cours monétaire canadien s'est prêté, en comparaison avec celui des autres pays, à un haut degré d'élasticité et a subi l'inflation et la dévalorisation moins que les autres cours. Le retour au Canada de l'étalon-or résultant de la réintroduction de la liberté d'importer et d'exporter l'or, et du rachat des billets, au mois de juillet 1925, s'est opéré sans difficulté, en réalité, presque sans attirer l'attention. La réforme monétaire au Canada devrait, par conséquent, accompagner la réforme du régime bancaire du pays.

Une étude du système bancaire au Canada aboutit à la conclusion que ce sont les agriculteurs qui en sont surtout mécontents. Si on les considère comme classes, ce ne sont pas les industriels, les marchands, les commerçants en général et les professionnels qui se plaignent. En réalité, le régime bancaire a été développé de manière à répondre aux besoins des classes commerciales et industrielles. Les banques existent pour la réalisation de profits et elles ont naturellement développé les services les plus payants. Comparée à la production industrielle et aux activités commerciales, l'agriculture établit son chiffre d'affaires lentement et est moins fixée sur ses résultats en termes de profits et pertes. C'est une industrie première; c'est-à-dire, elle produit les articles que les industries secondaires et les commerçants emploient comme base de leurs activités. Elle assume les risques réels qui sont incidents à la production; les industries secondaires se chargent aussi de risques, mais à un degré moindre.

Il n'y a pas lieu d'être surpris que le système bancaire n'a pas établi des services qui s'adaptent particulièrement aux besoins agricoles. L'expansion rapide de l'industrie et des entreprises commerciales a fourni un champ d'action inépuisable au développement d'un service légitime et à l'encaissement de profits par les banques. Mais le besoin que l'agriculture éprouve pour des services de banques est devenu plus pressant dans la proportion où elle a été négligée. La question immédiate et pratique qui se pose, donc, est celle-ci: Est-ce que le système bancaire actuel peut s'adapter aux besoins agricoles? Sinon, des institutions nouvelles qui peuvent rendre à l'agriculture les services que les banques ne peuvent lui rendre et qu'elles ne lui rendent pas parce que les profits ne lui paraissent pas suffisamment attrayants, doivent être établies.

Les banques ont naturellement rendu dans une certaine mesure des services à l'agriculture et aux autres industries premières. Elles se sont montrées empressées à obtenir leurs dépôts et elles ont financé des opérations agricoles, mais à des conditions que les agriculteurs estiment trop onéreuses. Au Canada, ce sont les compagnies de prêts hypothécaires qui ont principalement financé l'agriculture. Ici encore, les agriculteurs se plaignent du coût comparativement élevé des services rendus. Ce n'est que par l'expérience acquise en tentant de répondre aux besoins des agriculteurs à meilleur compte et plus efficacement que l'on pourra juger si leurs plaintes touchant les frais excessifs de la finance agricole sont bien fondées. Les agences qui fonctionnent actuellement proclament que leurs frais sont proportionnés aux risques courus, à la durée des prêts et aux dépenses découlant des services rendus. C'est un fait notoire que d'autres nations